

Comité Technique Paritaire Local
du 28 avril 2010

L'ordre du jour de ce CTPL très technique comprenait :

- CHORUS bloc 3 avec création d'un centre de service partagé (CSP) ;
- Informations sur la réforme de la gestion des retraites de l'Etat,
- Document unique de prévention des risques professionnels,
- Transformation de l'emploi d'inspecteur en charge du Centre régional des pensions en emploi de receveur percepteur,
- Questions diverses.

1/ CHORUS bloc 3 :

Le projet CHORUS, lancé en 2005, est chargé de mettre en application les principes édictés par la LOLF.

En simplifiant les processus budgétaires et comptables il a pour but de renforcer la traçabilité des 36 millions d'écritures nécessaires pour établir le solde de la comptabilité générale de l'Etat et faciliter ainsi l'audit de la Cour des Comptes, conformément aux réserves qu'elle a formulées sur la présentation de l'exécution du budget de l'Etat des années antérieures.

Au 1^{er} janvier 2011, CHORUS bloc 3 va rentrer en application concrète en Ille et Vilaine avec la création de 2 nouveaux services : **un centre de service partagé (C.S.P) et un service facturier.**

Le C.S.P, implanté à Rennes, sera composé de 20 agents dont 10 agents de la DGFIP et 10 agents des ministères partenaires. Le responsable du C.S.P sera un cadre supérieur de la filière fiscale avec un adjoint cadre A qui sera affecté au 1^{er} septembre 2010. A cette date les 10 postes seront proposés en priorité aux agents des services dépenses ou budget logistique des 4 départements bretons. Si cela s'avère insuffisant les règles de mutation traditionnelles seront appliquées pour couvrir le nombre de postes requis.

Cette montée en charge sera accompagnée de formations en octobre 2010 pour les agents CSP et en novembre 2010 pour les agents du service facturier. Ces nouveaux services devraient être implantés dans la Cité Administrative.

FO sera vigilant sur les conditions de mutations qui seront provoquées par cette nouvelle organisation et se tiendra à l'écoute des observations des agents concernés.

2/ Information sur la réforme de la gestion des retraites de l'Etat :

Après la diffusion d'informations contradictoires sur ce sujet, le projet national avec ses incidences locales nous a été communiqué. La direction s'est félicitée de la transformation du Centre Régional des Pensions de Rennes (CRP) en 2 structures locales :

1. Un Centre de Gestion de Service Retraite (CSR) chargé de gérer les dossiers retraite de Bretagne
2. Un service d'accueil téléphonique implanté conjointement à Rennes et à Bordeaux.

FO est soulagé de la disparition du spectre de la suppression du CRP de Rennes sans possibilités de reclassement local. Toutefois, nous sommes inquiets sur le fait que les postes transférés soient réellement pourvus face à la montée en charge de ces 2 nouveaux services.

FO sera très attentif sur les conditions de mutations qui seront proposées et se tiendra à l'écoute des observations et des demandes des agents concernés.

3/ Document unique de prévention des risques professionnels :

FO se félicite de la constitution de ce nouveau document qui permet à tous les agents de prendre conscience des risques inhérents à l'activité des différents services de la Trésorerie Générale et des postes non centralisateurs. Outil indispensable pour les futurs CHS, il permettra de mieux répartir les crédits en fonction des risques potentiels. Chaque année ce document sera mis à jour en fonction de l'évolution des structures et des risques évalués.

Après consultation des agents concernés, les couleurs de moquette par étage après les travaux du Turgot seront les suivantes :

1 ^{er} étage	vert atalante
2 ^{ème} étage	rose mauve
3 ^{ème} étage	violet bergamote
4 ^{ème} étage	jaune bracquais

4/ Transformation de l'emploi d'inspecteur en charge du Centre régional des pensions en emploi de receveur percepteur,

La délégation FO a voté pour cette transformation qui améliore les possibilités de promotion des inspecteurs.

Remarque : pour avoir connaissance des actualités au sein de la DGFIP et dans notre département, vous pouvez consulter le site internet de FO DGFIP 35 :

Il vous suffit de cliquer sur <http://www.fo-dgfip-sd.fr/035/> et de le mettre en favori.

Vous pourrez consulter sur notre site, en plus du compte rendu du CTPL du 28 avril 2010, un article sur la suppression des centres régionaux des pensions et le projet d'implantation des centres de gestion retraite.

Vos représentants FO:

Patrick LE DINAHET (centre de formation de Rennes)

Christine RODRIGUEZ (permanence FO)

BULLETIN D'ADHESION	
SYNDICAT FO-DGFIP 35	NOM ----- GRADE -----
Trésorerie Générale Tel 02 99 79 80 73 ; Courriel : fo.035@dgfip.finances.gouv.fr	AFFECTATION ----- Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO-DGFIP
	Fait à ----- le ----- (Signature)
66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu.	